

COMMUNIQUÉ

PUBLICATION IMMÉDIATE

NOUVEAUX HORODATEURS POUR LES STATIONNEMENTS DE L'HÔPITAL DE GRANBY

Sherbrooke, le 8 décembre 2017 – Le CIUSSS de l'Estrée – CHUS annonce la mise en fonction de nouveaux horodateurs pour les stationnements de l'Hôpital de Granby à compter du vendredi 15 décembre. Ces appareils amèneront plusieurs nouveautés dans les habitudes d'utilisation des usagers et des visiteurs.

Principales modifications pour les usagers et les visiteurs

- Horodateurs situés à l'intérieur;
- Paiement à l'arrivée plutôt qu'au départ (estimation du temps requis);
- Identification du véhicule avec le numéro de la plaque d'immatriculation;
- Nécessité d'avoir une carte de crédit ou la monnaie exacte pour payer en argent (des machines à change sont disponibles sur place);
- Retrait des guérites;
- Disponibilité d'une application mobile permettant de payer ou d'ajouter du temps à son permis sans se déplacer à l'horodateur (*Passport Canada /Zone 901*);
- Accès à une personne 24/7 en appuyant sur le bouton « aide » de l'horodateur;
- Transférabilité du permis d'une installation à une autre;
- Gratuité de 30 minutes;
- Vente de permis journaliers, hebdomadaires, mensuels ainsi que des blocs de passage (25, 50 ou 75) directement à l'horodateur;
- Référence au Service à la clientèle de Service Parc-Auto du Québec pour toute question au 1 877 327-7727 du lundi au vendredi de 7 h à 17 h ou par courriel à support@spa.q.com.

Présence de ressources dans l'installation pour faciliter la transition

« Nous sommes conscients que ce sera un changement important pour les usagers et les visiteurs de l'Hôpital de Granby. En plus de la signalisation, des consignes affichées et du bouton « aide » sur les horodateurs, des représentants de la Société Parc-Auto Québec soutiendront les utilisateurs durant les premières semaines d'implantation afin de faciliter la transition. », explique Jean Ferland, directeur des Services techniques. Des préposés au stationnement seront également présents du 7 au 14 décembre pour répondre aux questions et faire des démonstrations des nouveaux appareils mis en fonction le 15 décembre.

Nouvelle signalisation et nouvelles façons de faire

Ces nouveaux horodateurs sont déjà en opération dans plusieurs installations du CIUSSS de l'Estrée – CHUS. Depuis, des mesures visant à faciliter leur utilisation ont été ajoutées comme l'augmentation de personnel en soutien, l'ajustement de la signalisation et de l'affichage ainsi que la reprogrammation des écrans. La population de Granby et des environs est invitée à être attentive à la nouvelle signalisation et aux consignes d'utilisation de ces nouveaux appareils.

« Considérant notre expérience d'implantation de ce nouveau système, nous conseillons aux gens d'utiliser leur expérience antérieure de visite pour estimer le temps requis et d'inscrire leur numéro de plaque d'immatriculation sur un papier, ou de le prendre en photo avec leur téléphone, afin de le conserver sur eux. Bien qu'il y ait des machines à change sur place, nous suggérons de prévoir de la monnaie ou une carte de crédit afin de rendre l'expérience de paiement plus conviviale. S'adapter à un changement de cette ampleur nécessite du temps mais une fois apprivoisé, le nouveau système présente plusieurs avantages. », poursuit monsieur Ferland. D'ailleurs, les gens à l'aise avec la technologie sauront certainement apprécier l'application mobile *Passport Canada* (zone 901) qui s'installe en quelques minutes et permet de payer ou d'ajouter du temps à un permis de stationnement sans se rendre à un horodateur. Pour les personnes n'utilisant pas l'application mobile, des horodateurs ont été placés près des salles d'attente les plus achalandées pour permettre d'ajouter facilement du temps à leur permis.

Guides d'utilisation à l'intention des usagers et visiteurs

Les usagers et les visiteurs qui doivent se rendre prochainement à l'Hôpital de Granby peuvent dès maintenant consulter le guide d'utilisation des horodateurs en plus d'un feuillet et d'une vidéo expliquant comment utiliser l'application mobile *Passport Canada* sur le site Web de l'établissement : www.santeestrie.qc.ca/stationnement

Harmonisation des pratiques sur le territoire

Rappelons que les tarifs en vigueur depuis le 1^{er} avril 2017 font suite à la mise en place d'une nouvelle politique relative aux stationnements et à la mobilité durable. Cette dernière avait tenu compte de l'environnement et de la distance où sont situées les installations, des types de soins et de services offerts dans ces dernières ainsi que du principe d'équité envers les usagers et les membres de la communauté interne qui doivent se procurer un permis pour utiliser le parc de stationnement. Le changement des horodateurs permet, quant à lui, de remplacer les anciens systèmes désuets, fréquemment défectueux et dysfonctionnels. Il répond également aux exigences ministérielles à l'effet que les activités de stationnement doivent s'autofinancer et que les systèmes de paiement doivent permettre la modulation des tarifs, une gratuité de 30 minutes et la transférabilité du permis d'une installation à une autre. Des modalités que plusieurs anciens systèmes ne permettaient pas de faire.

Amende pour le non-respect des règles

À compter de la date d'installation du nouvel équipement, la signalisation (panneaux bleus) couverte actuellement devient effective. Les utilisateurs ne se conformant pas aux nouvelles règles s'exposent à une amende.

-30-

Pour renseignements ou entrevues

Marie-France Thibeault
Service des communications
819 346-1110, poste 22878 | 819 345-9120 (cellulaire)
mftthibeault.cje@ssss.gouv.qc.ca